

15 février 1971, Montréal

Dîner annuel du Barreau de Montréal

La remise en cause des valeurs traditionnelles de la société québécoise a coïncidé avec une remise en cause universelle, celle-là, des valeurs de la société industrielle moderne. Cette coïncidence historique fait qu'il est toujours extrêmement difficile de départager dans les manifestations de notre problème québécois, ce qui ressort de données proprement québécoises de ce qui appartient plutôt à la crise des valeurs qui a gagné l'Occident. Malgré cette difficulté, il nous faut cependant distinguer ces deux dimensions du problème dès lors que l'on cherche une solution véritable aux conflits qui surgissent dans notre milieu. Autrement, notre tendance naturelle pourrait nous amener à choisir des voies qui, toutes québécoises qu'elles soient, s'avèreraient à plus ou moins longue échéance comme étant forcément limitées.

Il nous appartiendra toujours de décider des grandes orientations à donner à notre société – et nous le ferons sans doute beaucoup en fonction de ce que nous sommes, de ce que nous ressentons et de ce que nous voulons – il faudra en même temps nous soucier d'évaluer ces choix dans la perspective plus large de notre appartenance à la communauté des nations industrialisées.

A cet égard, il est révélateur de souligner que la contestation de la société québécoise par la jeunesse n'est pas restreinte aux seules valeurs québécoises, elle rejoint l'ensemble des valeurs propres à la société industrielle.

Le Québec est demeuré pendant longtemps une société monolithique s'inspirant largement des valeurs d'une société préindustrielle. Nous avons d'ailleurs continué, même en milieu urbain, d'avoir des attitudes traditionnelles; notre manque de contrôle et de participation réelle dans la vie économique et financière de la ville explique en grande partie cette permanence de notre attachement en milieu urbain à ces valeurs traditionnelles de la société québécoise.

Mais peu à peu, presque à notre insu, le milieu urbain nous a marqués, il a atteint nos familles, notre travail, nos loisirs. Si bien que vint un moment où il nous a fallu nous rendre à l'évidence; nous ne pouvions continuer à demeurer ainsi des étrangers dans la cité. La réforme de nos institutions politiques, économiques et sociales apparut alors comme étant absolument essentielle. Et, en réformant ainsi en profondeur nos institutions, le problème des valeurs sur lesquelles la société d'hier avait été bâtie s'est trouvé posé dans toute son acuité.

L'aggravation du conflit des générations et la lutte pour le pouvoir entre les élites traditionnelles et les nouvelles élites sanctionnèrent le nouveau pluralisme de la société québécoise.

La réconciliation des opinions et des intérêts n'est jamais chose aisée. C'est pourtant là l'essentiel de la responsabilité du pouvoir politique. S'il n'existe pas de réponse proprement québécoise au défi du changement scientifique et technologique, cette réponse doit toutefois être conforme aux exigences spécifiques de notre société.

Et parmi ces exigences, l'avenir culturel des Québécois, le progrès économique, la justice sociale figurent au premier plan. Comment la société québécoise peut-elle assumer pleinement ce changement, si elle ne réussit pas à répondre à l'inquiétude légitime de ses citoyens face à l'avenir du français au Canada et au Québec. La baisse de la natalité, la question de l'intégration des immigrants, la situation du français à l'école et au travail, l'impact considérable des moyens modernes de communications sont autant d'éléments de cette inquiétude culturelle des Québécois.

Ces questions sont extrêmement complexes, et elles le sont d'autant plus que la réalité québécoise impose certaines données dont il nous faut tenir compte: la présence d'une importante minorité anglophone au Québec même, la situation minoritaire du français au Canada et en Amérique, les réalités industrielles, commerciales et financières... Comment la société québécoise peut-elle encore faire face au changement, si la structure de son économie n'est pas considérablement renforcée, la gravité exceptionnelle du chômage – le chômage des jeunes surtout – le sous-développement des régions, la faiblesse du secteur manufacturier, voilà autant de problèmes qui commandent une action efficace. L'État doit jouer un rôle de premier plan dans le développement économique du Québec. Les outils dont il dispose sont nombreux et variés. Le gouvernement du Québec est bien conscient de sa responsabilité – le chef du gouvernement y consacre d'ailleurs une partie très importante de son temps.

Nous cherchons à réaliser une meilleure intégration des décisions économiques des différents organismes parapublics en vue de dégager un style d'action qui favorise la croissance. Nous orientons l'utilisation de notre budget de \$4 milliards dans une perspective de développement et non seulement de contrôle. Nous voyons à nous assurer que les politiques économiques et fiscales du gouvernement fédéral épousent davantage les besoins de croissance économique du Québec. Les milliards dépensés par le gouvernement fédéral au Québec doivent être coordonnés vers cet objectif. Les conditions générales des marchés financiers s'améliorant, on peut s'attendre à ce qu'une reprise s'amorce, et d'autant plus facilement que le gouvernement fédéral vient d'orienter sa politique fiscale sur des objectifs de croissance.

Par contre, tout ne peut venir du seul secteur public; le secteur privé a aussi une large responsabilité dans le développement économique de la collectivité. La science et la technique modifient chaque jour davantage les rapports sociaux entre les individus et les groupes. Un grand nombre de gens sont condamnés à vivre en marge de la société et à faire ainsi les frais du changement. Seule une véritable politique sociale intégrée

et soucieuse de la dimension humaine des problèmes actuels peut fournir au citoyen les moyens de participer vraiment à la vie et au progrès de la collectivité. Certes, une telle politique sociale est coûteuse et complexe, elle est cependant essentielle au maintien d'un juste équilibre social.

Si le gouvernement du Québec accorde à la question sociale une attention particulière, c'est que nos efforts passés dans ce domaine n'ont pas été aussi efficaces que nous l'aurions souhaité, même si les dépenses furent énormes; la persistance dans notre milieu du phénomène de la pauvreté souligne la nécessité d'opérer une réforme en profondeur de notre politique sociale. Nous devons réaliser une meilleure intégration de tous les éléments de cette politique, nous devons l'axer davantage sur les besoins réels du citoyen, ceux de la sécurité du revenu, des services sociaux et de santé, de la formation professionnelle, de l'habitation et des loisirs. En somme, la lutte à la pauvreté doit être menée de façon plus efficace.

La société québécoise a été particulièrement vulnérable à l'accélération subite du changement. D'importantes et souvent douloureuses prises de conscience n'ont pu être évitées. Le domaine de l'administration de la justice n'y a pas échappé. Le problème de la liberté et de la sécurité des biens et des personnes est sans doute le plus important auquel une société a à faire face. C'est au pouvoir politique qu'il appartient de déterminer dans les lois les voies et moyens par lesquels cette liberté et cette sécurité seront assurées à tous les citoyens. C'est à lui aussi qu'il appartient de fournir une organisation judiciaire et policière suffisamment efficace pour protéger cette liberté et cette sécurité. La responsabilité du pouvoir politique a toutefois ses limites; il est essentiel que le pouvoir judiciaire joue son rôle indépendamment du pouvoir politique. Le principe de l'indépendance judiciaire constitue l'un des plus précieux héritages de notre civilisation. Il ne devrait pas être nécessaire de réaffirmer l'attachement indéfectible du gouvernement québécois à ce principe.

Récemment, certains ont émis des inquiétudes à ce sujet. Je dis simplement mais fermement que ces inquiétudes ne sont pas fondées. Les tribunaux sont là pour appliquer la loi; ils doivent pouvoir le faire en toute liberté, justice et équité et libres de toute ingérence, d'où qu'elle vienne. Le maintien de la confiance de la population dans ses tribunaux en dépend, et nous n'avons pas l'intention de faire le jeu de ceux-là qui auraient tout intérêt à ce que cette confiance diminue. Ce serait de la part de l'État tomber dans un piège excessivement dangereux pour l'avenir de la justice, de la liberté et de la démocratie. Si pour répondre à la plus grave crise de l'histoire du Québec, nous avons décidé de prendre des mesures exceptionnelles, ces mesures demeurent exceptionnelles, rigoureusement limitées aux besoins de la sécurité publique; ces mesures étaient nécessaires pour la liberté des citoyens et la sécurité de l'État.

Les procès qui font suite à ces événements continueront de se dérouler dans la légalité et dans l'ordre.

Quant aux décisions politiques prises par les gouvernements, c'est à la population qu'il appartient de les apprécier.

L'appréciation du caractère exceptionnel de ces pouvoirs précis doit être faite en fonction de la gravité de ces événements et aussi des pouvoirs similaires qui existent dans les autres pays du monde libre. Par contre, quant à la preuve présentée au cours d'un procès, c'est aux tribunaux – et aux tribunaux seulement – qu'il appartient d'en disposer... Quant à la nécessité d'une réforme de l'administration de la justice, nous en sommes depuis longtemps convaincus. Le rapport de la Commission Prévost, ce ne sont pas les événements récents qui l'ont commandé. Ce n'est pas non plus ces événements qui nous imposeront le rythme de la mise en œuvre de ses réformes.

Le gouvernement prendra ses responsabilités en ce qui concerne la réforme de l'administration de la justice; nous devons trouver le moyen de corriger certains abus, comme celui de cette légendaire et inadmissible lenteur de notre administration judiciaire. Cette réforme nécessaire de la justice au Québec, elle se fera cependant avec toute la diligence, le sérieux et le jugement que ces questions exigent. Sans doute qu'une corporation professionnelle comme la vôtre – si directement impliquée dans les problèmes de justice sera appelée à participer à cette réforme. Comme d'autres corporations professionnelles ont dû le faire dans d'autres domaines, vous ne devriez pas hésiter à remettre en cause certaines de vos attitudes traditionnelles. Je sais déjà que les citoyens du Québec peuvent compter sur vous. Prendre la mesure véritable de ce que fut pour le Québec le changement des dix dernières années, c'est pour beaucoup évoquer le passage d'un ordre ancien à quelque chose d'encore confus, qui porte en lui presque autant d'inquiétudes que d'espoirs. Nous voulions un Québec moderne et industrialisé; nous avons consacré à cela des énergies et des ressources considérables. Et au moment même où nous pouvions espérer atteindre cet objectif, voilà que les sociétés qui nous servaient de modèles se sont mises à remettre en cause les valeurs sur lesquelles elles étaient fondées et auxquelles nous aspirions.

Sans même que nous ayons eu le choix de participer à cette nouvelle remise en cause, nous sentons bien que nous en sommes, nous aussi.

Que nous le voulions ou non, l'avenir du Québec et du Canada se jouera désormais dans cette nouvelle perspective. Nous devons nous en convaincre, et dès maintenant agir en conséquence.